

# Les grands prix d'excellence en transport

1<sup>ère</sup> édition

# 2008

**RECONNAÎTRE PUBLIQUEMENT**

LES ORGANISATIONS  
QUI CONTRIBUENT  
À L'EXCELLENCE DES  
**TRANSPORTS**  
**AU QUÉBEC**

Association  
québécoise  
du transport  
et des routes **AQTR**  
AU CŒUR DES TRANSPORTS

# EN PARTICIPANT AUX CONCOURS DES GRANDS PRIX D'EXCELLENCE EN TRANSPORT, VOUS OFFREZ À VOTRE ORGANISATION LA CHANCE DE SE DISTINGUER PAR LA QUALITÉ DE SES PROJETS. DE PLUS, VOUS CONTRIBUEZ À L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS AU QUÉBEC.

Depuis plus de dix ans, l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) remet plusieurs prix qui soulignent l'excellence des projets québécois en transport. En organisant le 1<sup>er</sup> Gala des grands prix d'excellence en transport, et en reconduisant l'événement d'année en année, l'AQTR veut récompenser des projets ayant permis de promouvoir ou d'améliorer les transports au Québec. En reconnaissant publiquement ces efforts, l'AQTR désire appuyer des initiatives remarquables et encourager l'industrie à s'en inspirer.

## Remise de prix

Le 1<sup>er</sup> Gala des grands prix d'excellence en transport aura lieu le 5 juin 2008 à Québec, dans le cadre de la Semaine nationale des transports.

## Comités de sélection

Des comités d'analyse technique, constitués pour chaque concours, recommanderont les meilleurs projets au jury d'honneur et au conseil d'administration de l'AQTR, qui prendront les décisions finales.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### Date limite

Les candidatures doivent parvenir à l'AQTR au plus tard le **3 mars 2008**. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas retenues.

### Spécifications techniques

Le dossier de candidature doit comprendre le *Formulaire de candidature*, disponible à la fin du présent document, dûment complété (une version électronique est aussi disponible sur notre site web) ainsi que l'information suivante, dans cet ordre :

- description de la réalisation;
- présentation du diagnostic préalable et des objectifs du projet;
- justification du projet en regard des critères d'évaluation énoncés;
- présentation des effets et des résultats du projet;
- toute information supplémentaire jugée nécessaire à l'analyse du dossier.

Le dossier de candidature doit aussi respecter les exigences suivantes :

- maximum de 15 pages, annexes en sus;
- interligne simple, caractère Arial, 11 points minimum;
- marges d'un pouce de chaque côté.

### Format

Il y a trois façons de faire parvenir votre candidature :

- par courriel, en format pdf;
- par la poste, sur CD-Rom, en 10 exemplaires;
- par la poste, en version papier, en 10 exemplaires.

## Expédition

### Par courriel :

À [info@aqtr.qc.ca](mailto:info@aqtr.qc.ca)

### Par la poste :

Les grands prix d'excellence en transport  
1255, rue University, bur. 200  
Montréal (Québec) H3B 3B2

*En déposant votre candidature, vous autorisez l'AQTR et ses partenaires à utiliser votre nom, votre logo ainsi que les éléments de votre dossier de candidature pour faire la promotion des concours.*

## Reconnaissance des lauréats

Les projets des lauréats et des nommés seront rendus publics de diverses façons :

- mention sur le site web de l'AQTR;
- mention dans le document promotionnel du Gala;
- mention dans les différents outils promotionnels prévus lors de la Semaine nationale des transports;
- annonce dans les différents *Communiqués* et *Invitations à la presse* pour le Gala;
- mention dans un article relatant le Gala dans la revue *Routes & Transports* de l'AQTR.

Les lauréats et nommés pourront utiliser les photos et l'image du Gala pour leur propre promotion.

## Renseignements

Association québécoise du transport et des routes  
t. 514 523-6444  
[info@aqtr.qc.ca](mailto:info@aqtr.qc.ca)  
[www.aqtr.qc.ca](http://www.aqtr.qc.ca)



# Le Prix Sécurité routière

Le *Prix AQTR Sécurité routière* est une initiative de la direction technique Sécurité dans les transports de l'AQTR. Il a été créé afin de faire progresser les pratiques susceptibles de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route, et il est attribué pour souligner les efforts des municipalités qui ont su faire preuve de dynamisme et entreprendre des actions exemplaires en sécurité routière. La tenue de ce concours permet aussi d'encourager la mise en œuvre d'activités similaires ailleurs au Québec.

## Concours en partenariat avec :



## Conditions d'admissibilité

- Être établi au Québec;
- présenter un projet touchant le domaine de la sécurité routière;
- avoir réalisé ce projet dans les trois dernières années;
- avoir obtenu des résultats significatifs suite au projet;
- respecter les lois et règlements existants;
- n'avoir jamais remporté un Prix AQTR Sécurité routière pour le même projet.

## Projets admissibles

Toute municipalité (ville, village, arrondissement, municipalité régionale de comté, communauté urbaine, communauté métropolitaine, comité intermunicipal) peut présenter sa candidature si elle a réalisé des programmes, des activités ou des projets pour améliorer le bilan des accidents de la route, diminuer l'insécurité de la population et procurer ainsi un cadre de vie plus agréable à ses résidents. Les interventions peuvent comprendre des actions destinées à la population en général ou à un groupe en particulier (élèves, personnes âgées, jeunes adultes, personnes handicapées, piétons, cyclistes, automobilistes, conducteurs de poids lourds, passagers du transport en commun, etc.).

### Les projets admissibles au concours peuvent être, par exemple :

- des aménagements physiques (réaménagement d'une rue, d'un carrefour ou d'une zone scolaire, implantation de voies cyclables, etc.);
- des interventions en matière de signalisation et de circulation (analyse des arrêts toutes directions, plan de circulation à l'échelle d'un quartier, révision globale de la circulation, etc.);
- des actions de sensibilisation, d'information et de promotion (campagnes de sensibilisation au respect de la vitesse, campagnes de prévention contre l'alcool au volant, etc.);
- des opérations ciblées de surveillance policière;
- l'adoption de mesures d'urbanisme intégrées dans un règlement ou un schéma d'aménagement (normes ou critères concernant les accès, etc.);
- la mise en place d'une politique, d'un plan d'action ou d'outils de planification (diagnostic d'ensemble de la sécurité routière, système de gestion de données en sécurité routière, etc.).

### Les candidatures seront évaluées selon les catégories suivantes :

- Municipalité de moins de 5 000 habitants
- Municipalité de 5 000 à 30 000 habitants
- Municipalité de plus de 30 000 habitants
- Municipalité régionale de comté, communauté urbaine, communauté métropolitaine, comité intermunicipal

## Critères d'évaluation

- 20 % Qualité du diagnostic préalable à l'intervention
- 35 % Qualité du projet en regard du diagnostic
  - 15 % Cohérence entre le diagnostic et l'intervention
  - 10 % Efforts consentis
  - 10 % Concertation avec d'autres intervenants
- 20 % Résultats obtenus à la suite de l'intervention
- 10 % Reproductibilité dans d'autres municipalités
- 10 % Appréciation globale
- 5 % Qualité du dossier

# Le Prix Environnement

Le *Prix AQTR Environnement* est une initiative de la direction technique Environnement et Planification de l'AQTR et est attribué afin de souligner un projet ayant permis de minimiser les impacts d'une activité de transport sur l'environnement.

Concours commandité par :



## Conditions d'admissibilité

- Être établi au Québec;
- présenter un projet concernant à la fois les domaines du transport et de l'environnement;
- maintenir une conduite respectueuse de l'environnement dans l'ensemble de ses activités;
- avoir réalisé ce projet dans les trois dernières années;
- avoir obtenu des résultats significatifs suite au projet;
- respecter les lois et règlements existants;
- n'avoir jamais remporté un Prix AQTR Environnement pour le même projet.

## Projets admissibles

Les projets peuvent être soumis par des individus, des organismes privés ou publics, des entreprises, des groupes de recherche ou par les différents paliers gouvernementaux (ministères, MRC, municipalités). Les projets peuvent provenir de n'importe quel secteur du transport (urbain ou interurbain, routier, ferroviaire, maritime, aérien, etc.) et peuvent concerner aussi bien le transport de personnes que de marchandises.

## CATÉGORIE RÉALISATION TECHNIQUE

*Réalisation technique concrète ayant permis de prévenir ou de diminuer les impacts négatifs d'une activité de transport sur l'environnement.*

Les initiatives reconnues pourraient être les projets d'infrastructure, les produits, les procédés, les méthodes de travail ainsi que les projets de recherche dans les champs d'activités suivants :

- amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules;
- utilisation de carburants alternatifs;
- utilisation de matériaux à haute performance environnementale;
- réduction, réutilisation ou recyclage des matériaux;
- limitation des impacts des infrastructures de transport sur les écosystèmes, le patrimoine, le cadre de vie ou le paysage;
- optimisation de la capacité des infrastructures de transport existantes;
- réutilisation des infrastructures de transport abandonnées ou sous-utilisées;
- prévention ou diminution des risques liés au transport des matières dangereuses.

## Critères d'évaluation

- 20 % Retombées favorables sur l'environnement
- 20 % Qualité des résultats
- 20 % Contribution au développement durable
  - 10 % Utilisation rationnelle et durable des ressources
  - 10 % Contribution au développement social ou économique
- 15 % Innovation et originalité
- 10 % Pertinence du projet
  - 5 % Ampleur et pertinence de la problématique visée
  - 5 % Prépondérance des objectifs environnementaux dans la raison d'être du projet
- 10 % Effet catalyseur et généralisable
- 5 % Qualité du dossier

## CATÉGORIE ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

*Activité d'éducation ou de sensibilisation dans le domaine du transport et de l'environnement.*

Les initiatives pouvant être reconnues par ce prix comprennent notamment :

- les programmes ou sessions de formation permettant la diffusion des connaissances sur le transport et l'environnement;
- la promotion du covoiturage ou de l'augmentation du taux d'occupation des véhicules;
- la promotion de la marche ou du vélo;
- les événements publics (conférences, colloques, forums, expositions, etc.) ayant permis de sensibiliser les intervenants et le grand public aux enjeux liés au transport et à l'environnement;
- les outils de communication (ouvrages, publications, émissions de télévision, vidéos, sites internet, etc.) ayant permis de diffuser des connaissances, de sensibiliser les intervenants et le grand public, de susciter un débat au sujet du transport et de l'environnement;
- les campagnes de sensibilisation ou de publicité visant à promouvoir des comportements ou des modes de transport respectueux de l'environnement.

### Critères d'évaluation

20 % Impacts probables / Incitation à l'action

20 % Qualité du produit

20 % Pertinence des sujets traités

10 % Ampleur et pertinence de la problématique abordée

10 % Prépondérance des objectifs environnementaux dans la raison d'être du projet

20 % Innovation et originalité

15 % Ampleur de l'audience atteinte / Atteinte du public ciblé

5 % Qualité du dossier

## CATÉGORIE GESTION DE LA MOBILITÉ

*Intervention sur l'offre ou la demande de transport ayant permis de minimiser les impacts négatifs de la mobilité sur l'environnement. Les interventions pourraient viser l'optimisation des services de transport, la réduction de la demande de déplacements ou le transfert vers des modes de transport moins dommageables pour l'environnement.*

Les initiatives reconnues par ce prix comprennent notamment les services, plans d'actions, programmes, stratégies ou projets de recherche dans les sujets suivants :

- réduction de la demande de déplacements par l'aménagement du territoire;
- réduction de la demande de déplacements par les télécommunications;
- amélioration des transports collectifs ou accroissement de leur part de marché;
- promotion du covoiturage ou augmentation du taux d'occupation des véhicules;
- promotion de la marche ou du vélo;
- introduction de nouvelles formes de mobilité telles que les taxis collectifs, l'auto-partage, les véhicules libre-service, etc.;
- mise en place de programmes-employeurs;
- utilisation optimale des flottes de véhicules en vue d'une réduction des impacts environnementaux;
- intermodalité ou complémentarité des modes de transport favorisant le transfert vers des modes moins dommageables pour l'environnement.

### Critères d'évaluation

20 % Retombées favorables sur l'environnement

20 % Retombées favorables sur la mobilité / Effet structurant sur les systèmes de transport

20 % Contribution au développement durable

10 % Utilisation rationnelle et durable des ressources

10 % Contribution au développement social ou économique

15 % Innovation et originalité

10 % Pertinence du projet

5 % Ampleur et pertinence de la problématique visée

5 % Prépondérance des objectifs environnementaux dans la raison d'être du projet

10 % Effet catalyseur et généralisable

5 % Qualité du dossier

# Le Prix Transport collectif

Le *Prix AQTR Transport collectif* est une initiative de la direction technique Transport collectif de l'AQTR et est attribué afin de souligner les efforts des entreprises et des professionnels pour promouvoir et améliorer le transport collectif.

Concours commandité par :

**BOMBARDIER**

**CIMA**  
Partenaire de génie

## Conditions d'admissibilité

- Être établi au Québec;
- présenter un projet touchant le domaine des transports collectifs;
- avoir réalisé ce projet dans les trois dernières années;
- avoir obtenu des résultats significatifs suite au projet;
- respecter les lois et règlements existants;
- n'avoir jamais remporté un Prix AQTR Transport collectif pour le même projet.

## Projets admissibles

Les candidatures soumises devront témoigner de l'impact du projet sur l'offre ou la demande en transport collectif. Les initiatives reconnues pourraient démontrer l'optimisation d'une flotte ou d'un réseau, la construction d'infrastructures lourdes ou légères, les nouvelles technologies tant au niveau de l'exploitation, des infrastructures que du service à la clientèle, l'intermodalité, l'aménagement d'un territoire ou d'un site, la sensibilisation, la promotion, la fidélisation, l'information à la clientèle, etc. Les candidatures soumises devront démontrer les bénéfices pour les usagers, les exploitants ou les gestionnaires du projet.

Les projets peuvent être soumis par des individus, des organismes privés ou publics, des entreprises, des groupes de recherche ou par les différents paliers gouvernementaux (ministères, MRC, municipalités). Les projets peuvent provenir de n'importe quel secteur du transport collectif (urbain, interurbain, ferroviaire, maritime) et toucher tous les modes de transport de personnes reconnus (autobus, train, métro, SLR, tramway, covoiturage, taxi collectif, bateau, etc.).

## Critères d'évaluation

- 40 % Retombées
  - 10 % Retombées favorables sur la mobilité
  - 10 % Impact sur le milieu
  - 10 % Rapport bénéfices/coûts
  - 10 % Qualité du produit ou des résultats
- 25 % Pertinence du projet
  - 15 % Pertinence du projet
  - 10 % Originalité du projet
- 25 % Ampleur du projet
  - 10 % Rayonnement du projet
  - 10 % Ampleur de la clientèle visée
  - 5 % Nombre de partenaires impliqués
- 5 % Appréciation globale
- 5 % Qualité du dossier

# Formulaire de candidature (date limite : 3 mars 2008)

Veillez noter que l'information inscrite sur ce formulaire servira à l'AQTR pour les différents documents promotionnels du Gala. Veuillez vous assurer que toutes les informations officielles inscrites sont telles que vous désirez les voir diffusées.

## CONCOURS

**Prix Sécurité routière**

- Municipalité de moins de 5 000 habitants
- Municipalité de 5 000 à 30 000 habitants
- Municipalité de plus de 30 000 habitants
- Municipalité régionale de comté, communauté urbaine, communauté métropolitaine, comité intermunicipal

**Prix Environnement**

- Réalisation technique
- Éducation et sensibilisation
- Gestion de la mobilité

**Prix Transport collectif**

## PROJET

Titre : \_\_\_\_\_

Description (50 mots) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION

### Identification du candidat ou de l'organisme

\_\_\_\_\_

### Identification et coordonnées de la personne responsable du projet

Prénom Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone / Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Identification et coordonnées de la personne ayant préparé le dossier de candidature

Prénom Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone / Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

# Les grands prix d'excellence en transport

1<sup>ère</sup> édition

# 2008

Association  
québécoise  
du transport  
et des routes



**AOTR**  
AU CŒUR DES TRANSPORTS

1255, rue University, bur. 200  
Montréal (Québec) H3B 3B2  
t. 514 523-6444 / f. 514 523-2666  
info@aqtr.qc.ca / www.aqtr.qc.ca